



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2019

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière, que conformément à l'article 1007 du Code municipale du Québec, le rôle général de perception est déposé au bureau municipal. Il peut être consulté au 314, rue Principale aux heures d'ouverture. Et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes pour l'année 2019 dans le délai imparti.

Le 14 février 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Lucie Beaudoin
Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, LUCIE BEAUDOIN, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Issoudun, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 17h le 14^e jour de février 2019 au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14 février 2019.

Lucie Beaudoin
Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.
Directrice générale et secrétaire-trésorière